

## Fermeture de la classe de CE2 de l'école Marcel Pagnol de Migennes

Objet : Information aux parents concernant la fermeture administrative de la classe de CE2 de l'école Marcel Pagnol de Migennes

Madame, Monsieur,

Suite à l'identification d'un élève contact à risque familial d'un cas de variant sud-africain ou brésilien du COVID-19, la fermeture administrative de la classe de CE2 de l'école Marcel Pagnol de Migennes a été prononcée.

Dans ce contexte, les autorités sanitaires **recommandent que tous les enfants et le personnel de la classe de CE2 de l'école Marcel Pagnol de Migennes soient testés dès réception du présent courriel.**

**Si le test de votre enfant est négatif**, il n'y a pas de recommandation d'isolement strict, cependant, nous vous invitons :

- à réduire autant que possible ses contacts et à rester à la maison ;
- à surveiller sa température ;
- à réaliser un nouveau test au moindre doute (apparition de symptômes, contact avec une personne fragile...).

**En tant que parent, et pour la durée de la fermeture administrative de la classe de CE2 de l'école Marcel Pagnol de Migennes**, vous pouvez obtenir un arrêt de travail auprès de l'assurance maladie.

**L'arrêté préfectoral vaut attestation d'isolement.** Si vous êtes salarié du secteur privé ou du secteur public, il est à remettre, accompagné de ce courrier à votre employeur comme justificatif d'absence. Les parents non-salariés peuvent utiliser les téléservices declare.ameli ou declare.msa pour obtenir un arrêt de travail.

L'équipe de la cellule départementale d'investigation de l'ARS  
associée aux professionnels de santé de l'éducation nationale.

***N.B : il est déconseillé que la garde de votre enfant soit effectuée par des personnes vulnérables telles que les grands-parents.***